

REGLE	PAGE	
RÈGLEMENT:		
Abrogation des règles antérieures	4	2
Avis de motions -		
deux jours - établissement d'une nouvelle règle	44(1)a)	15
un jour - suspension complète ou partielle d'une règle	45(1)a)	16
révocation ou modification d'une règle existante	44(1)a)	15
sans préavis - règle suspendue ou en partie	3	2
Définition	5p)	4
Entrée en vigueur	6	5
Ne restreint aucunement les pouvoirs, privilèges et immunités du Sénat	2	2
Procédure dans cas non prévus	1	2
REMISE À L'ÉTUDE D'UN ARTICLE D'UN PROJET DE LOI:		
Préavis non requis en comité plénier	46o)	17
RÉSOLUTION DU SÉNAT:		
Abrogation	47(2)	18
SÉANCES:		
D'urgence	14A	7
Du soir	12	7
Heure quotidienne des séances	7(1)	6
SÉANCES D'URGENCE:		
Le Greffier du Sénat peut agir au nom du Président	14A(3)	7
Non-réception de l'avis	14A(2)	7
Procédure à suivre	14A(1)	7
SÉNAT, AMENDEMENTS DU SÉNAT À UN PROJET DE LOI DES COMMUNES:		
Amendements désapprouvés par les Communes	59(2)	22